

**Sujet** RE: STOPNEONICS NON AUX DEROGATIONS | Pollinis

:

**Date** : Sun, 30 Aug 2020 07:04:58 +0000

**De** : Guillaume Kasbarian <[Guillaume.Kasbarian@assemblee-nationale.fr](mailto:Guillaume.Kasbarian@assemblee-nationale.fr)>

Madame, Monsieur ,

Merci pour votre interpellation.

La filière betterave-sucre est stratégique pour notre souveraineté alimentaire.

Face à une crise inédite causée par la jaunisse, le gouvernement a annoncé une nouvelle stratégie : accélérer la recherche d'une solution efficace, sécuriser les plantations tout en limitant l'impact sur les pollinisateurs.

J'ai pris le temps d'aller à la rencontre des agriculteurs concernés par ce sujet, dans certains des 600 champs de betteraves de notre département.

Voici ce que je retiens de mes échanges avec eux.

**Quelle est la situation actuelle ?** Les producteurs de betteraves font face à une destruction massive de leur plantation par une maladie, la jaunisse, provoquée par l'attaque de pucerons verts.

Au 21 août, les pertes estimées se situent autour de 40% dans les zones les plus touchées. Dans notre département, 10.500 hectares sont concernés. Les parcelles bio (0,5% de la surface betteravière française) sont également touchées par la maladie.

**Que peut-on faire, immédiatement, pour lutter contre cette maladie ?** Il n'existe aujourd'hui aucune alternative, disponible immédiatement et pour tous les betteraviers, aux néonicotinoïdes. Le Teppeki et le Movento peuvent avoir une efficacité relative, mais avec une durée d'action limitée dans le temps. L'Okapi n'a pas d'efficacité sur les pucerons et détruit les insectes auxiliaires (ce qui n'est pas souhaitable pour la biodiversité).

Les néonicotinoïdes incorporés à la semence permettent de s'affranchir de tout traitement aérien complémentaire pour lutter contre les pucerons. L'interdiction des néonicotinoïdes a

d'ailleurs malheureusement conduit à une hausse des traitements aériens dans les champs de betteraves (2,6 traitements aériens en 2020 contre 1,6 traitements aériens en 2019).

**Que contient le projet de loi annoncé par le gouvernement?** Ce projet de loi, qui sera débattu en septembre et en octobre à l'Assemblée nationale, vise à octroyer une dérogation, pour les betteraviers, dans des conditions très strictes :

- Dans le respect de la réglementation européenne (et comme l'ont déjà fait la plupart de nos voisins Européens)
- Pour une période limitée dans le temps
- Uniquement pour une utilisation de ces produits via l'enrobage des semences et à l'exclusion de toute pulvérisation afin de limiter les risques de dispersion du produit

**Que se passera-t-il si le législateur n'autorise pas cette dérogation ?** Si cette dérogation n'est pas accordée, il n'y aura demain plus de filière betteravière en France. Les agriculteurs ne planteront pas de betteraves l'année prochaine (à quoi bon, puisqu'ils n'ont aucun moyen technique immédiatement disponible pour éviter la destruction de leurs champs par les pucerons). Par la suite, les sucreries fermeront toutes (puisqu'elles n'ont plus de matière première agricole à transformer) – nous avons déjà eu l'exemple de Toury dans notre département. Enfin, nous serons dans l'obligation d'importer le sucre, l'alcool, le bioéthanol (...) consommés par les Français.

Certains s'étonneront alors que nous perdons notre souveraineté agricole, que nous importons beaucoup trop de produits cultivés à des milliers de kilomètres, et que l'Amazonie est toujours plus déforestée chaque année pour produire des matières agricoles que nous ne cultivons plus en France.

Ce n'est pas ma conception de l'écologie. Ce n'est pas ainsi que l'on baissera les émissions de CO2 pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

**Quel sera l'impact pour les abeilles ?** La protection des abeilles et des pollinisateurs est un combat important pour notre biodiversité, auquel je souscris pleinement. Mais les betteraves sont récoltées avant leur floraison (je vous invite à tenter de trouver du « miel de betterave » sur le marché de Chartres ou ailleurs : vous n'en trouverez pas). De plus, la dérogation dont il est question ne permet pas l'épandage de néonicotinoïdes (il ne s'agit ici que de l'enrobage de semences). Elle prévoit également l'interdiction de planter des cultures attractives de pollinisateurs suivant celles de betteraves, afin de ne pas exposer les insectes pollinisateurs aux résidus éventuels de produits l'année suivante. Cette dérogation s'accompagnera également d'un plan de protection des pollinisateurs, visant à renforcer leur protection pendant les périodes de floraison et à mieux prendre en compte les enjeux associés aux pollinisateurs au moment de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

**Où en est la recherche pour trouver une alternative aux néonicotinoïdes pour les betteraves ?** Les betteraviers, leur institut technique et les chercheurs multiplient leurs efforts pour trouver une alternative efficace. Quatre variétés résistantes à la jaunisse ou aux pucerons sont en cours d'évaluation (leur mise sur le marché ne se fait pas en un jour, elle prend du temps). Les chercheurs évaluent également l'efficacité de graminées produisant des champignons permettant d'éviter les pucerons. Ils essaient aussi l'utilisation de plantes

répulsives ou favorisant les auxiliaires naturels pour lutter contre les pucerons. La recherche avance. Les agriculteurs font tout leur possible pour faire aboutir ces solutions, mais ce n'est pas en faisant de l'incantation ou en décrétant une interdiction que la recherche avancera plus vite.

Comme vous le voyez, la question des produits phytosanitaires en général (et de l'utilisation des néonicotinoïdes en enrobage de semences chez les betteraviers en particulier) appelle un sérieux travail d'analyse. Les réponses simplistes, les slogans marketing, les dogmes idéologiques ne sont d'aucune utilité pour y répondre. Aucune.

La transition écologique est un enjeu bien trop important pour être laissé à quelques idéologues. Seule une démarche minutieuse et rationnelle, fondée sur la science et la recherche, menée avec tous les acteurs de notre territoire, permettra d'apporter des solutions efficaces pour la préservation de notre planète et de notre biodiversité.

C'est ce chemin que je suivrai, avec toutes celles et tous ceux qui agissent quotidiennement, sur le terrain, pour une transition écologique concrète et réussie.

Bien à vous,  
Guillaume Kasbarian

**5 Boulevard Maurice Viollette, 28000 Chartres**

Retrouvez toute l'actualité parlementaire sur la [Newsletter](#), le [site Internet](#), la page [Facebook](#) ou le fil [Twitter](#)